

# RAPPORT ANNUEL

2018

 CNA

Conseil National de l'Alimentation



## **Conseil National de l'Alimentation**

251, rue de Vaugirard - 75732 Paris Cedex 15 - 01 49 55 80 78

[www.cna-alimentation.fr](http://www.cna-alimentation.fr)

 CNA\_Alimentation

Le présent rapport a été adopté par le Conseil National de l'Alimentation lors de la séance plénière du 7 février 2019.

**LE CONSEIL NATIONAL DE L'ALIMENTATION**

**1**

**AVIS ADOPTÉS**

**9**

**CONCERTATION ET DEBAT PUBLIC**

**21**

**VALORISATION DES TRAVAUX**

**28**



# **LE CONSEIL NATIONAL DE L'ALIMENTATION**

**L'édito de Guillaume Garot**

**3**

**Le CNA et ses membres**

**5**

**Entretien avec Karine Boquet**

**6**

**Entretiens avec les directeurs généraux**

**7**

**2018 en images**

**8**



## NOS MISSIONS

- 1) Contribuer aux orientations et au suivi des politiques publiques de l'alimentation.
- 2) Fournir des recommandations opérationnelles à destination des acteurs de l'alimentation, autour de thématiques prioritaires retenues en séances plénières.
- 3) Conduire des retours d'expérience sur les crises alimentaires.
- 4) Organiser le débat public sur l'alimentation.
- 5) Valoriser les travaux du CNA.
- 6) Capitaliser l'expérience et le savoir-faire de 30 ans d'existence.

## L'édito de Guillaume Garot, Président du CNA

Madame, Monsieur, chers membres,

L'année 2018 a été particulièrement riche et dense pour les travaux du Conseil National de l'Alimentation. Il s'agissait en effet de soutenir les ambitions fortes de notre feuille de route 2016-2019. Le contexte des États généraux de l'alimentation nous a, de plus, conduit à des contributions plus nombreuses et venant **enrichir les débats sur l'évolution des politiques alimentaires**. La loi « EGAlim » issue de ces discussions a notamment élargi notre composition à des représentants de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Pour répondre au mieux aux fortes attentes, nous avons travaillé avec une cadence plus grande que pour les concertations des années précédentes. Nous avons poursuivi ou terminé nos travaux sur l'information du consommateur (avis 80), l'alimentation favorable à la santé (avis 81) et l'éthique en abattoirs. **Ces différents sujets sont majeurs pour nos concitoyens et pour l'avenir des filières alimentaires**. Nous avons également débuté une nouvelle mission avec la construction d'une méthodologie pour mener des retours d'expérience des grandes crises alimentaires, en commençant par celle du Fipronil. Nous nous attelons par ailleurs à mettre en place les modalités du débat public sur l'alimentation.

Les Français sont attentifs et de plus en plus intéressés par le contenu de leur assiette. Il n'est pas une semaine sans qu'une nouvelle étude ne jette le trouble sur ce que nous mangeons. Pourtant, ceux qui font l'alimentation font des efforts importants pour garantir la sécurité sanitaire de notre alimentation. **Nous devons être des acteurs clés de la restauration du lien de confiance entre les Français et leur alimentation**. Pour cela, nous devons nous exprimer avec force, pour éclairer les grands enjeux liés à l'alimentation, « nourrir » le débat public de manière permanente et aider les pouvoirs publics à conduire une politique de l'alimentation à la hauteur de ses enjeux. C'est tout le rôle du CNA. C'est sa singularité que de mener cette mission en rassemblant tous les acteurs concernés, pour proposer des réponses partagées et utiles.

## Une instance consultative indépendante, placée auprès de quatre ministères



Le CNA est une instance consultative indépendante, placée auprès des ministres chargés de l'environnement, de la consommation, de la santé et de l'agriculture.



A ce titre, il est consulté sur la définition de la politique publique de l'alimentation et donne des avis sur les questions qui s'y rapportent.

Il peut, en particulier, être consulté sur les grandes orientations de la politique relative à :

- l'adaptation de la consommation aux besoins nutritionnels ;
- la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments ;
- la qualité des denrées alimentaires ;
- l'information des consommateurs ;
- la prévention des crises et la communication sur les risques.

Le CNA ne se substitue pas aux instances qualifiées en matière scientifique ni aux instances d'orientation économique. Il peut les consulter sur les questions relevant de leur compétence.

## Le secrétariat interministériel

Le secrétariat interministériel organise et anime, sous l'égide du Président, les activités du CNA.

En 2018, il est composé de **Karine Boquet**, Secrétaire interministérielle du CNA et de quatre permanentes :

- **Chloé Abeel**, chargée de mission débat public ;
- **Marion Bretonnière-le-Dû**, adjointe de la secrétaire interministérielle et chargée du suivi du comité d'éthique des abattoirs ;
- **Margaux Denis**, chargée de suivi du groupe « alimentation favorable à la santé » et de la communication du CNA ;
- **Elora Gendre**, chargée de suivi des groupes « e-commerce alimentaire » et « retex du Fipronil » et de l'accompagnement juridique.



Au cours de l'année, trois stagiaires sont venues en appui de l'équipe du CNA : Inès Giovannacci, Estelle Hamelin et Laurianne Dimina.

## Caractéristiques du Conseil National de l'Alimentation

### Nomination des membres

**55 membres** regroupés en 8 collèges :

- . Associations de consommateurs ou d'usagers,
- . Société civile (protection environnementale et animale, prévention santé, etc.),
- . Producteurs agricoles,
- . Transformateurs et artisans,
- . Distributeurs,
- . Restaurateurs,
- . Syndicats des salariés de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la distribution,
- . Personnalités qualifiées.

**9 membres de droit** (Anses, INRA, INSERM, IFREMER, ADEME, INC et les collectivités territoriales).

En outre, participent aux débats avec voix consultative **les ministères** chargés de l'agriculture, de la cohésion sociale, du commerce et de l'artisanat, de la consommation, de l'économie, de l'éducation nationale, de l'emploi, de l'environnement, de l'industrie, de l'outre-mer, de la pêche, de la recherche, de la santé.

### Qu'est-ce qu'un avis du CNA ?

Un avis du CNA est une **œuvre collective**, résultant de la participation des membres d'un groupe de concertation du CNA et du secrétariat interministériel. Il est rendu public une fois adopté en séance plénière du CNA. Il est destiné aux acteurs de l'alimentation, en particulier aux décideurs publics, afin d'**enrichir la décision publique** et d'intégrer les opinions des différentes parties prenantes.

Un groupe de concertation est un groupe de travail regroupant des membres du CNA et des invités choisis pour leurs compétences et leur point de vue représentatif d'une des parties prenantes du sujet traité.

Un avis du CNA est un document qui doit faire état de manière détaillée des recommandations issues d'une construction la plus consensuelle possible au sein du groupe de concertation, résultant d'une analyse intégrative d'un sujet donné, s'appuyant sur un processus d'auditions d'experts et de spécialistes. Les récents avis du CNA expliquent également les points de dissensus.

### Règles d'éthique et déontologie

Accepter d'intégrer un groupe de concertation du CNA, c'est s'engager à respecter certaines règles d'éthique et de déontologie, sans lesquelles l'exercice de concertation pourrait être perturbé, voire altéré.

Ces règles ont pour objectif de permettre des débats ouverts et sincères, assurant l'expression d'opinions argumentées, offrant une équivalence d'expression à tous.

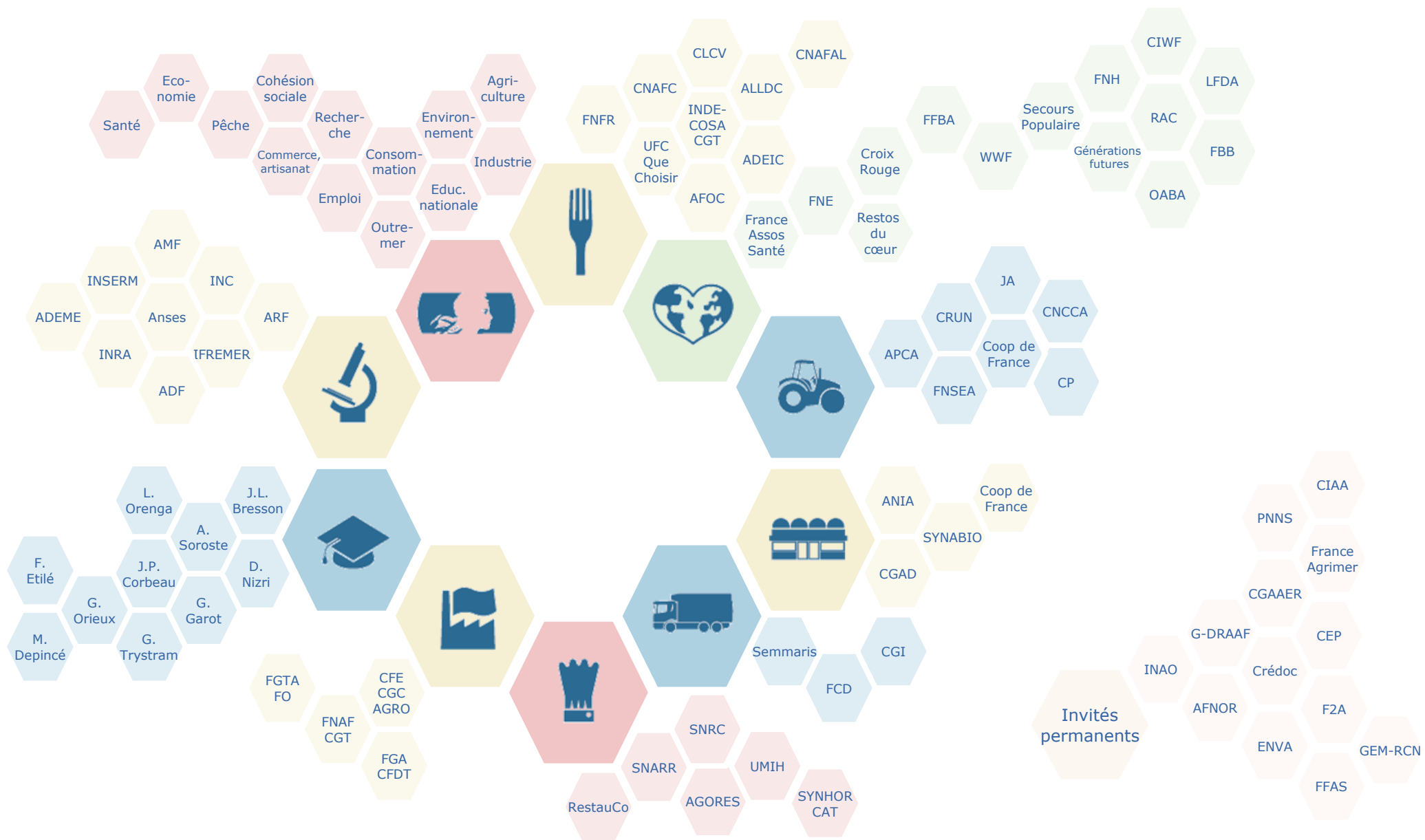
Ce n'est pas la position, la qualité ou le rang de celui qui s'exprime qui prévaut, mais bien la qualité de son argument.

La **charte d'éthique et de déontologie** du CNA a été adoptée en 2017 et est [consultable](#) sur le site internet.





# Les membres du CNA



## Entretien avec Karine Boquet, Secrétaire interministérielle du CNA

### Le CNA est le « parlement de l'alimentation » où s'articulent attentes sociétales et réalités professionnelles



Le CNA est un lieu où les différents points de vue de l'ensemble des parties prenantes s'expriment et sont entendus, en plus d'être un lieu de construction d'une position consensuelle unique, parfois âprement négociée. Cette évolution va de pair avec une tendance de fond de la société, vers plus de démocratie participative dans les décisions publiques.

### Lecture rétrospective de l'année 2018

Lorsque début janvier 2018, à la sortie des États généraux de l'alimentation, il est décidé de travailler à une note de positionnement à destination du Parlement dans le cadre de la première lecture de la loi « EGAlim », il est difficile d'imaginer que notre navire aura parcouru une telle distance douze mois plus tard...

Avec une **feuille de route ambitieuse** validée en 2017, l'équipage du CNA plénier aura produit des recommandations pour **une alimentation plus favorable à la santé**, plus respectueuse de la **bien-être animale** et du **bien-être des personnels en abattoirs** et pour une meilleure **protection des consommateurs** dans le cadre du e-commerce alimentaire.

Il a également lancé le premier retour d'expérience après une crise alimentaire, le « Retex Fipronil », réunissant l'ensemble des acteurs et s'appuyant sur une méthode de concertation conçue spécifiquement.

Il a également ouvert une nouvelle voie navigable, celle du **débat public**, et une première consultation de consommateurs a été réalisée.

Nous avons tenu collectivement un cap calculé au 46<sup>e</sup> degré<sup>1</sup> près et avons franchi des étapes clés.

Je suis pleinement consciente de l'effort accompli au service de l'action publique concertée.

Évidemment, la route n'a pas été un long fleuve tranquille et les embruns, le souci permanent de respecter au mieux les engagements, ont rendu le rythme de l'année difficile. Nous avons rencontré des écueils notamment méthodologiques, et nous en rencontrerons d'autres. Nous apprenons néanmoins de ces difficultés pour perfectionner nos compétences. Je suis convaincue que le navire est solide.

<sup>1</sup> En référence à l'article 46 de la loi EGALIM relatif au Conseil National de l'Alimentation.

Je retiens que le CNA file à toute vitesse et c'est bien l'équipage, ses membres, qui le fait progresser.

La terre ferme est en vue et nous sommes conscients qu'il reste encore de la distance à parcourir ensemble.

Le vent de l'année 2019 nous aidera à aller au bout de notre voyage et nous programmerons de nouvelles escales, comme le **débat public**, le **rapport annuel à remettre au Parlement**, ou la **valorisation de notre instance au niveau européen**.



## Entretiens avec les Directeurs généraux

### ENTRETIEN AVEC

#### **Laurence Monnoyer-Smith, CGDD**



« Le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire est heureux de faire désormais partie des ministères de rattachement du CNA. Les modes d'alimentation et de production agricole sont en effet étroitement liés aux problématiques d'environnement et de prévention des risques pour la santé, avec de très forts enjeux pour l'avenir. Il nous faut ainsi travailler à une meilleure articulation entre les politiques publiques. Le développement du débat public sur les questions d'alimentation est également un sujet majeur sur lequel nous allons poursuivre nos travaux au CNA ».

### ENTRETIEN AVEC

#### **Virginie BEAUMENIER, DGCCRF**



« Pour la DGCCRF, le CNA est un lieu favorisant le partage de son expertise sur la réglementation, ses possibilités d'évolution et son contrôle et lui permet en retour de recueillir des données sur l'information, la qualité et la sécurité des denrées alimentaires ou encore la prévention des crises utiles dans l'exercice de ses missions. En 2018 par exemple, la DGCCRF a pris une part active aux travaux relatifs à l'information du consommateur dans le cadre de la vente de denrées alimentaires par internet et au retour d'expérience sur la crise du fipronil. La pluralité et la qualité des acteurs dont le CNA organise le dialogue permet l'émergence de propositions en phase avec les attentes sociétales, utiles au développement des positions que nous portons dans les enceintes européennes ».

### ENTRETIEN AVEC

#### **Pr Jérôme Salomon, DGS**



« Déterminant majeur de la santé de chacun, l'alimentation se situe au carrefour d'enjeux multiples. Pour que nous soyons capables de relever ce défi de la prévention, nous devons travailler collectivement.

Le Conseil National de l'Alimentation me paraît être un des acteurs incontournables pour fédérer toutes les parties prenantes autour de l'alimentation et impulser les recommandations utiles à la conduite de politiques publiques ».

### ENTRETIEN AVEC

#### **Patrick Dehaumont, DGAL**



« À la suite des États généraux de l'alimentation et conformément à la feuille de route de l'alimentation 2018-2022, le CNA s'affirme comme une instance permettant le dialogue permanent des acteurs de la chaîne alimentaire et la formulation d'avis sur les politiques publiques en cohérence avec les attentes des citoyens. Il sort par ailleurs renforcé par la loi « EGAlim » du 30 octobre 2018.

Le travail sur l'éthique en abattoirs illustre bien la légitimité du CNA à traiter de sujets complexes, en lien avec de fortes attentes sociétales, dans le périmètre élargi des politiques de l'alimentation ».

## JANVIER



**Séance plénière du 22 janvier 2018** au Ministère de l'économie et des finances, en présence du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, M. Stéphane Travert, et des directeurs généraux des ministères de rattachement du CNA. Cette séance a notamment été l'occasion de faire le point sur les travaux des groupes de concertation en cours, sur le rapport annuel 2017, sur le débat public et sur les conclusions des États généraux de l'alimentation, auxquels a participé le CNA.



**Valorisation de l'avis n°78 du CNA sur l'alimentation en milieu hospitalier** : réalisation et diffusion d'une vidéo animée de deux minutes illustrant les constats et les principales recommandations du CNA sur le sujet : « mieux manger pour mieux guérir ».



## MARS



**Séance plénière extraordinaire du 15 mars 2018** à l'Assemblée nationale. Lors de cette séance, les membres ont été conviés à discuter de la rédaction de la note de positionnement du CNA contribuant au projet de loi issu des États généraux de l'alimentation en s'appuyant sur les travaux du CNA.

## MARS - AVRIL



Intervention de Karine Boquet dans le **MOOC (cours en ligne ouvert et massif) de l'école AgroParisTech sur le gaspillage alimentaire** : réalisation d'une séquence vidéo présentant des pistes de réduction du gaspillage alimentaire en restauration hors-foyer, en lien notamment avec les recommandations de l'avis n°77 du CNA.

## JUIN

Événement  
labellisé

**QUELLE  
EST VOTRE  
EUROPE!**

Consultations citoyennes  
sur l'Europe

« **Comment l'Union européenne peut-elle contribuer à l'objectif d'une société confiante dans son alimentation ?** ». Cette question a été retenue pour la participation du CNA aux Consultations citoyennes sur l'Europe lancées par le Président de la République.

## MAI



**Séance plénière du 17 mai 2018** au Potager du Roi, à Versailles. La journée a été partagée entre une matinée de travail et une visite guidée du lieu l'après-midi. Les membres ont ainsi pu profiter pleinement de ce site chargé d'histoire et de symboles en lien avec la dimension culturelle de l'alimentation.



## JUILLET



**Audition de Guillaume Garot, Président du CNA**, le 4 juillet 2018 par la commission d'enquête parlementaire sur l'alimentation industrielle à l'Assemblée nationale.



**Séminaire d'équipe** le 18 juillet 2018 à la Bergerie nationale de Rambouillet. Réflexion collective sur l'évolution de la structuration et des visuels des avis du CNA.

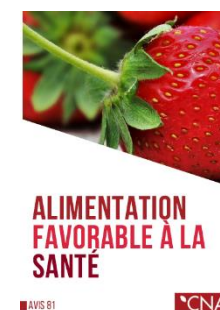
## SEPTEMBRE



**Séance plénière du 12 septembre 2018** au Ministère des Solidarités et de la Santé. Adoption à l'unanimité des avis 80 sur **l'information du consommateur et la vente de denrées alimentaires par internet** et 81 sur **l'alimentation favorable à la santé** en présence des directeurs généraux des ministères de rattachement. Point sur les suites de l'avis 78 sur l'alimentation en milieu hospitalier. Réflexion sur les futures thématiques de concertation.



**Première réunion du groupe de concertation « Retour d'expérience de la crise du Fipronil » le 27 septembre 2018.** Ce groupe est le premier à mettre en œuvre la nouvelle mission de retex des crises alimentaires d'ampleur confiée au CNA à l'issue des États généraux de l'alimentation. Le groupe a réuni une quarantaine de membres pendant cinq mois.



## OCTOBRE



**Signature d'une convention de partenariat entre le CNA et l'Académie d'agriculture de France** sur la communication et l'évènementiel. Les présidents s'accordent sur une valorisation mutuelle des travaux et sur un partage d'expérience notamment en termes de relations presse et de communication sur les réseaux sociaux. L'organisation commune de colloques sur l'alimentation est également envisagée dès 2019. Cela s'inscrit dans une volonté plus globale de se rapprocher des sociétés savantes et de valoriser les travaux du CNA dans ce cadre.



**Académie Agriculture** @AcademieAgri · 31 oct. 2018  
 @CNA\_Alum @guillaumegarot et @AcademieAgri "coordonnent leur **communication**" via une **#convention** de **#partenariat** qui prévoit, notamment, que les deux institutions "potentialisent respectivement" leur présence sur les **#reseauxsociaux**. Plus d'infos ici : [academie-agriculture.fr/actualites/aca...](http://academie-agriculture.fr/actualites/aca...)



## NOVEMBRE - DECEMBRE

**Dernière réunion du Comité d'éthique des abattoirs (CNEAb) le 13 décembre 2018** dans les locaux de la DGCCRF après quinze mois d'auditions et de concertation. Finalisation du projet d'avis n°82 qui sera mis aux votes en séance plénière en début d'année 2019.



**Participation du CNA aux « mardi de la consultation »** organisés par Etalab\*. L'objectif de ces réunions est d'échanger sur la mise en place de consultations publiques ainsi que de partager des retours d'expérience et des bonnes pratiques autour des outils et méthodes de consultation publique. (\*) *service de la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État.*



**AVIS ADOPTÉS**



**Processus de concertation**

**14**

**Avis n°80**

**16**

**Avis n°81**

**18**

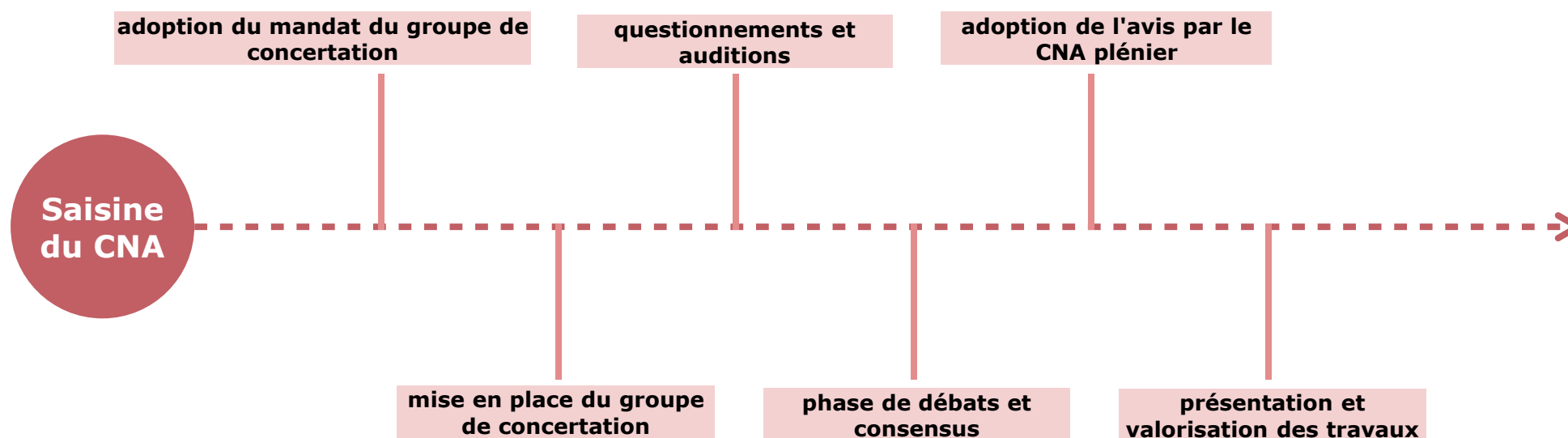
## Processus de concertation

Le CNA peut être saisi par un de ses ministres de tutelle, par toute autre instance consultative placée auprès de l'État ou de l'un de ses établissements publics, par un des collèges qui le constituent ou encore par son Président. La concertation organisée par le CNA vise à émettre des recommandations.

Un avis du CNA est une **œuvre collective**, résultant de la participation des membres d'un groupe de concertation du CNA et du secrétariat interministériel. Il est **rendu public** une fois adopté en séance plénière du CNA. Il est destiné aux acteurs de l'alimentation, en particulier aux pouvoirs publics, afin d'**enrichir la décision publique** et intégrer les opinions des différentes parties prenantes.

Pour faciliter sa lecture, il est généralement structuré en 3 parties :

- Une **synthèse générale**, exposant les éléments de contexte du sujet traité, rappelant les enjeux, exposant le mandat et dégageant les principaux axes de réflexion abordés ;
- La **liste des recommandations** rattachée à l'exposé de considérants et ordonnée par type d'acteurs concernés ;
- Le **compte-rendu des axes de réflexions** ayant guidé le processus de concertation. Ces axes sont le résultat de l'analyse issue de la phase de questionnement dans le cadre des auditions d'experts et de spécialistes.



# Avis adoptés par le CNA en 2018



## Avis n°80

Le Conseil National de l'Alimentation (CNA) plénier a adopté, en septembre 2018, l'avis n°80, Vente de denrées alimentaires sur internet – information du consommateur.

Le commerce électronique de denrées alimentaires est au carrefour d'une dynamique de numérisation de l'économie et d'un processus de diversification des profils de consommateurs aux besoins et envies multiformes. Son développement s'inscrit ainsi dans un mouvement plus global d'évolution des modes de commercialisation ainsi que des pratiques alimentaires. Face à ces évolutions se posent des questions liées aux risques ainsi qu'aux opportunités et aux éventuelles adaptations des normes existantes notamment en termes de réglementation, de pratiques des autorités chargées des contrôles officiels, d'information des consommateurs par rapport aux spécificités de ce mode de commercialisation. Le CNA a identifié 20 recommandations, à destination des professionnels, des pouvoirs publics et des consommateurs. L'ensemble des recommandations formulées par le CNA a pour objectif d'assurer la confiance du consommateur dans le commerce électronique de denrées alimentaires.



### RENCONTRE AVEC **Malo DEPINCE**, Président du groupe de concertation

Durant 10 mois, le groupe de concertation sur le e-commerce alimentaire s'est attaché à identifier les risques et les opportunités du e-commerce alimentaire tant en termes d'organisation des contrôles officiels (sécurité sanitaire et loyauté des pratiques) que d'information des consommateurs afin de formuler des recommandations pour mieux protéger les consommateurs. L'avis du CNA émet ainsi des recommandations dont l'ambition est d'améliorer la disponibilité des informations sur les denrées alimentaires jusqu'aux consommateurs, d'assurer la sécurité sanitaire des denrées alimentaires du stockage jusqu'à la livraison au consommateur, de mettre en place des mécanismes permettant de favoriser la transparence du système.



**35 membres**



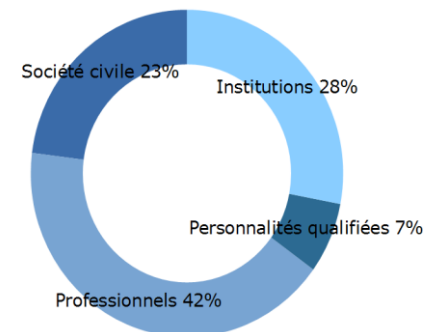
**10 réunions**



**9 auditions**



**Groupe suivi par**  
Elora Gendre  
Chargée de missions



[Consulter en ligne l'avis n°80 du CNA](#)

## Avis n°80 : principales recommandations pour les politiques publiques

L'avis n°80 a formulé 20 recommandations dont l'objectif est **d'assurer la confiance et la sécurité du consommateur dans le commerce électronique de denrées alimentaires**.

Parmi ces recommandations, certaines concernent directement la définition et la mise en œuvre des politiques publiques. En effet, les pouvoirs publics doivent pouvoir accompagner le développement de ce nouveau mode de commercialisation des denrées alimentaires en garantissant transparence, loyauté et sécurité. Pour cela, différents leviers sont à disposition : **adapter les pratiques de contrôles officiels** aux nouvelles pratiques des opérateurs, **favoriser l'application de la réglementation** déjà existante notamment en accompagnant la connaissance et la compréhension de celle-ci, **adapter la réglementation** afin de prévoir un encadrement plus spécifique du commerce électronique de denrées alimentaires.

Le CNA a privilégié les deux premiers leviers mais le troisième levier n'est pas à négliger. Celui-ci nécessite de trouver un équilibre entre le besoin d'une certaine liberté favorisant la créativité, l'innovation et les initiatives d'économie collaborative notamment et celui d'assurer la sécurité (sanitaire et contractuelle notamment) du consommateur et de se faire en lien avec le droit de l'Union Européenne.



### Zoom sur la 3<sup>ème</sup> ambition partagée : favoriser la transparence du système et la confiance du consommateur

Pour atteindre cette ambition partagée, le 1<sup>er</sup> levier concerne l'**adaptation des pratiques de contrôle par les autorités compétentes et les moyens de l'Etat**. Le CNA recommande ainsi d'adapter l'analyse des risques aux risques spécifiques impliqués par la vente de denrées alimentaires par internet. Le CNA recommande également de garantir une réévaluation constante des critères relatifs aux conditions de transport des denrées alimentaires et l'adaptation en conséquences des moyens de contrôle, la vente par internet engendrant l'évolution rapide des moyens de transport des denrées alimentaires ainsi que l'apparition de nouveaux modes de transport. Il apparaît également nécessaire de poursuivre la formation des agents des autorités de contrôle aux spécificités du commerce électronique de denrées alimentaires. Enfin, tant le fait d'encourager la coopération entre Etats membres et pays tiers que de favoriser la conclusion de chartes d'engagements par les plateformes de vente en ligne, participent de cette adaptation des pratiques de contrôle.

Le 2<sup>nd</sup> levier identifié concerne la **communication sur les obligations de chacun des opérateurs**. Il apparaît nécessaire que les pouvoirs publics communiquent de façon pédagogique auprès des professionnels et des consommateurs sur les obligations auxquelles sont soumis les opérateurs du commerce électronique de denrées alimentaires. Dans cette même dynamique, il semble important de développer un document récapitulatif des obligations légales et réglementaires ainsi que les modes de résolution des litiges des différents acteurs de la chaîne dans le cadre du e-commerce alimentaire.



## Avis n°81 « Alimentation favorable à la santé »

Le CNA plénier a adopté à l'unanimité, en septembre 2018, l'avis n°81 « Alimentation favorable à la santé ». Cet avis est issu d'une auto-saisine de janvier 2017 ayant conduit à plus d'un an de travaux du groupe de concertation présidé par le Pr Daniel Nizri. Plusieurs évolutions méthodologiques ont été proposées au sein de ce groupe, avec notamment une ouverture plus large à des participants issus de la société civile, et la volonté d'indiquer et d'expliquer les points de dissensus.

L'Organisation Mondiale de la Santé définit la santé comme un état de complet bien-être physique, mental et social. La santé ne consiste ainsi pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Il a été proposé d'appréhender chacun des états (physique, mental, social) impactés par l'alimentation au regard des systèmes de production, de transformation, de distribution et de consommation.

La problématique retenue a donc été la suivante : **qu'est-ce qu'une alimentation favorable à la santé et comment l'assurer pour tous ?**



### RENCONTRE AVEC Pr Daniel NIZRI, Président du groupe de concertation

L'alimentation favorable à la santé est un sujet clivant. Chaque personne ou structure a un avis sur ce que recouvre le terme santé, sur ce qu'est une bonne santé et sur ce que devrait être une alimentation permettant d'atteindre cet objectif.

Si nos travaux sur la définition de l'« alimentation favorable à la santé » ont concrétisé la contribution du groupe de concertation aux États généraux de l'alimentation, ils ont surtout permis de **créer une dynamique collective**, autour d'une **responsabilité solidaire pour que cette alimentation soit disponible et accessible à tous et partout**.

Le CNA a proposé une **définition de « l'alimentation favorable à la santé »**.

Celle-ci contribue de manière durable\* au bien-être\* physique, mental et social de chacun. Elle doit assurer la sécurité alimentaire\* et ainsi préserver la santé de la population dans son environnement et son contexte culturel.

Accessible à tous, elle exige un engagement responsable\* de tous les acteurs\* de la chaîne alimentaire et un dialogue permanent au sein de la société.

Il a été convenu de poursuivre la concertation après la fin du mandat sur les thématiques suivantes : « pesticides », « sel, sucre, gras », « marketing, publicité » et « formation des chefs cuisiniers en restauration traditionnelle ». Six réunions de sous-groupes se sont ainsi tenues entre septembre et décembre 2018, débouchant sur un document de point d'étape transmis au CNA plénier pour éclairer la poursuite des travaux du CNA en 2019.



[Consulter en ligne l'avis n°81](#)



#### Groupe suivi par

Margaux Denis

Chargée de missions



## Avis n°81 : les principales recommandations pour les politiques publiques

Le CNA a identifié 81 recommandations, dont 21 recommandations « clés », à destination de l'ensemble des acteurs de l'alimentation. Ces recommandations poursuivent quatre ambitions partagées, dont certaines s'adressent en particulier aux politiques publiques :

### **A - Améliorer l'efficacité des politiques publiques de l'alimentation**

Améliorer les politiques publiques elles mêmes ainsi que la manière dont différentes structures (entreprises, associations...) s'appuient sur elles pour être efficaces à leur niveau.

Rénover la gouvernance interministérielle de l'alimentation pour mieux l'adapter aux enjeux.

Augmenter les financements des projets alimentaires territoriaux ou PAT.

Établir la cartographie des acteurs éclairant la décision publique et de préciser les liens unissant ces acteurs avec les décideurs.

Développer une approche transversale de la recherche, en lançant notamment un appel à projets spécifique de l'Agence Nationale de la Recherche sur l'alimentation favorable à la santé, et utiliser les résultats dans les politiques publiques.

### **B - Lutter contre la précarité alimentaire**

Conduire la lutte contre la précarité alimentaire, qui est avant tout un problème de pauvreté, dans un cadre interministériel.

### **C - Mieux produire, mieux transformer et mieux distribuer**

Défendre le budget de la politique agricole commune (PAC) en y intégrant l'alimentation pour en faire une politique agricole et alimentaire commune (PAAC).

Lutter contre l'artificialisation des terres agricoles et préserver la qualité des sols.

Sensibiliser les élus à cette question et faire un état des lieux des actions et méthodes existantes pour préserver le foncier agricole et restaurer la qualité des sols.

La question de l'amélioration de la qualité des aliments est centrale ; créer une instance pilotée par l'État proposant des recommandations opérationnelles relatives à l'amélioration de la qualité des aliments (nutritionnelle, sanitaire, environnementale, etc.) avec des engagements chiffrés de la part des opérateurs/secteurs.

### **D - Améliorer l'éducation à l'alimentation et l'information des consommateurs**

Développer des partenariats multi-acteurs pour organiser des actions éducatives sur l'alimentation. L'importance de l'éducation à l'alimentation est rappelée dans plusieurs avis du CNA. Bien plus large que l'éducation nutritionnelle, elle ne repose pas que sur l'école mais également, tout au long de la vie, sur la formation professionnelle des acteurs.

En parallèle, mieux encadrer la publicité et le marketing alimentaire, dans les médias, sur les emballages et sur les lieux de vente.

Créer une base de données publique sur la composition des produits transformés.





# **CONCERTATION ET DÉBAT PUBLIC**



**Comité national d'éthique des abattoirs**

**22**

**Retex de la crise du Fipronil**

**23**

**Mission débat public**

**24**

## Comité national d'éthique des abattoirs (CNEAb)

**L'ÉDITO Dr Jean-Luc Angot**  
DE Président du groupe de concertation

« La bientraitance animale, notamment en abattoir, est un enjeu majeur de société »



### Dans quel contexte ce groupe de concertation a-t-il été mis en place ?

La publication d'images vidéo récentes relevant de pratiques choquantes envers les animaux dans certains abattoirs français a entraîné la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire, présidée par Olivier Falorni. Celle-ci a remis en septembre 2016 des propositions, dont la mise en place d'un comité national d'éthique des abattoirs au sein du CNA, afin de débattre de l'évolution de la législation et de la réglementation relative à la protection animale en abattoir.

« Les travaux du CNEAb ont permis aux membres de se rencontrer et de dialoguer dans un esprit de travail et d'écoute mutuelle. » **Pierre Le Neindre**, Vice-président du groupe de concertation

### Comment a travaillé ce groupe de concertation ?

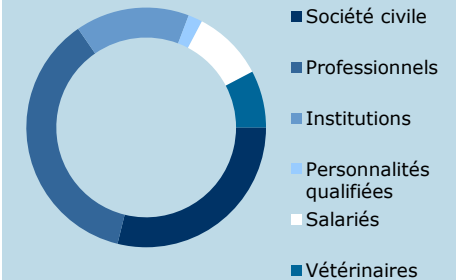
Des auditions ont été organisées entre septembre 2017 et septembre 2018. Elles ont permis d'aborder de nombreux sujets tels que la réglementation sur la protection animale, les conditions de travail des salariés et des services vétérinaires ou encore les questions de conscience et de douleur animale. La thématique des relations entre les Hommes et les animaux d'un point de vue philosophique et sociologique a également été abordée. La phase de concertation sur les recommandations a commencé en octobre 2018. L'avis sera rendu public en février 2019.



**1<sup>ère</sup> réunion en sept. 2017**



**52 membres**



**Groupe suivi par**  
**Marion Bretonnière-Le Dù**  
Chargée d'études



## Retour d'expérience de la crise du Fipronil

**L'ÉDITO** **Karine Boquet**  
**DE** Pilote du groupe de concertation



« Investi d'une nouvelle mission, le CNA a su rapidement mobiliser les acteurs qui ont été concernés par cette crise »

### Dans quel contexte ce groupe de concertation a-t-il été mis en place ?

Conduire des retours d'expérience avec l'ensemble des parties prenantes impliquées suite à la survenance de crises alimentaires d'ampleur nationale contribue à l'amélioration du système et facilite la résilience des organisations. Le CNA s'est ainsi vu confier la mission de conduire ces retours d'expérience en débutant par un retour d'expérience de la crise dite du Fipronil. L'objectif spécifique des retex conduits au CNA est de comprendre les actions réussies et les dysfonctionnements portant sur l'organisation de la communication auprès des consommateurs afin d'améliorer cette organisation.

### Quels sont les attendus spécifiques de cette concertation ?

Il est attendu que le groupe de concertation puisse tirer des enseignements de la crise du Fipronil concernant les aspects de communication auprès des consommateurs sur les risques et les mesures de sécurisation sanitaires et concernant l'organisation mise en place pour y parvenir.

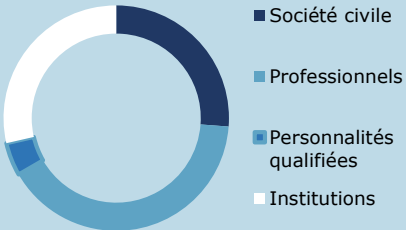
Le groupe de concertation devra ainsi faire des propositions sur ce que serait une bonne communication auprès des consommateurs dans une situation où les mesures de gestion des risques s'ajustent au fur et à mesure à la progression de la gestion de la crise par les parties prenantes.



1<sup>ère</sup> réunion en sept. 2018



42 membres



**Groupe suivi par**  
Elora Gendre  
Chargée de missions



## La mission débat public du CNA

La loi pour l'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt du 13 octobre 2014 confie au CNA l'organisation de débats publics dans le domaine alimentaire. Pour répondre à cette mission, une stratégie en 4 axes a été mise en place.



### LA VEILLE THÉMATIQUE

- Mise en place d'une **veille thématique** sur les formes institutionnalisées de participation citoyenne en lien avec l'alimentation.
- Lancement de la **lettre de diffusion « Alimentation, les mots du débat »** en novembre 2018. Cette lettre a pour objectif de porter à la connaissance des membres du CNA les résultats de la veille sur une période donnée. Elle se décline en deux formats : la lettre générale (3 à 4 initiatives de débat public autour de l'alimentation) et la lettre « zoom » qui présente davantage de détails sur une initiative particulière.



### L'EXPÉRIMENTATION D'OUTILS DE DÉBAT PUBLIC

- Par effet d'opportunités et en amont de l'élaboration de la boîte à outils de débat public propre au CNA, ont été réalisées 2 **expérimentations d'outils de débat public** au sein du CNA.
  - juin 2018 – septembre 2018 : réalisation d'une consultation des membres du CNA, dans le cadre des consultations citoyennes sur l'Europe.
  - décembre 2018 : consultation de consommateurs sur le sujet de l'étiquetage des modes d'élevage.



### LA CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU

- En écho à l'encadrement des groupes de concertation par un ensemble de règles de déontologie et d'éthique, le CNA a adhéré en septembre 2018 à la **Charte de la participation du public**. Le secrétariat interministériel participe aux colloques et événements en lien avec ce réseau en vue de partager les bonnes pratiques.
- Participation active aux rencontres interministérielles sur la consultation.



### LE COMITÉ D'ACTION POUR LE DÉBAT PUBLIC

- Définition des modalités de fonctionnement d'un **groupe de travail dédié** à la réflexion sur le débat public au CNA.
- **Mandat** adopté en mai 2018.
- Stabilisation de la présidence et lancement des travaux prévus pour le premier trimestre 2019.

### EN QUELQUES MOTS

- 4 axes stratégiques
- 2 expérimentations en 2018
- 4 scénarii proposés par le CGAAER
- 1 outil de veille mis en place

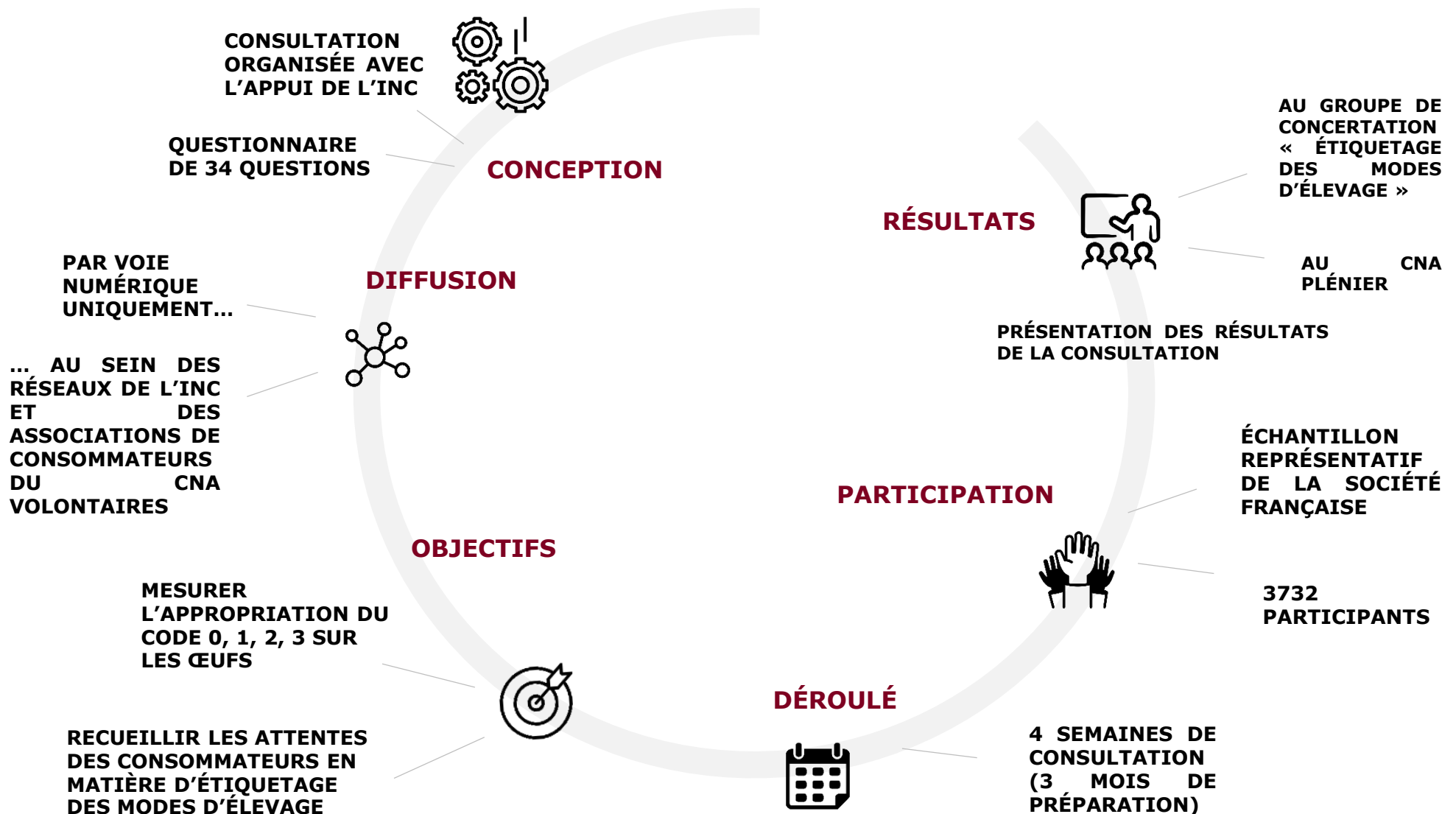


Projet suivi par  
Chloé Abeel  
Chargée de mission

## La consultation de consommateurs sur l'étiquetage des modes d'élevage

### EN QUELQUES MOTS

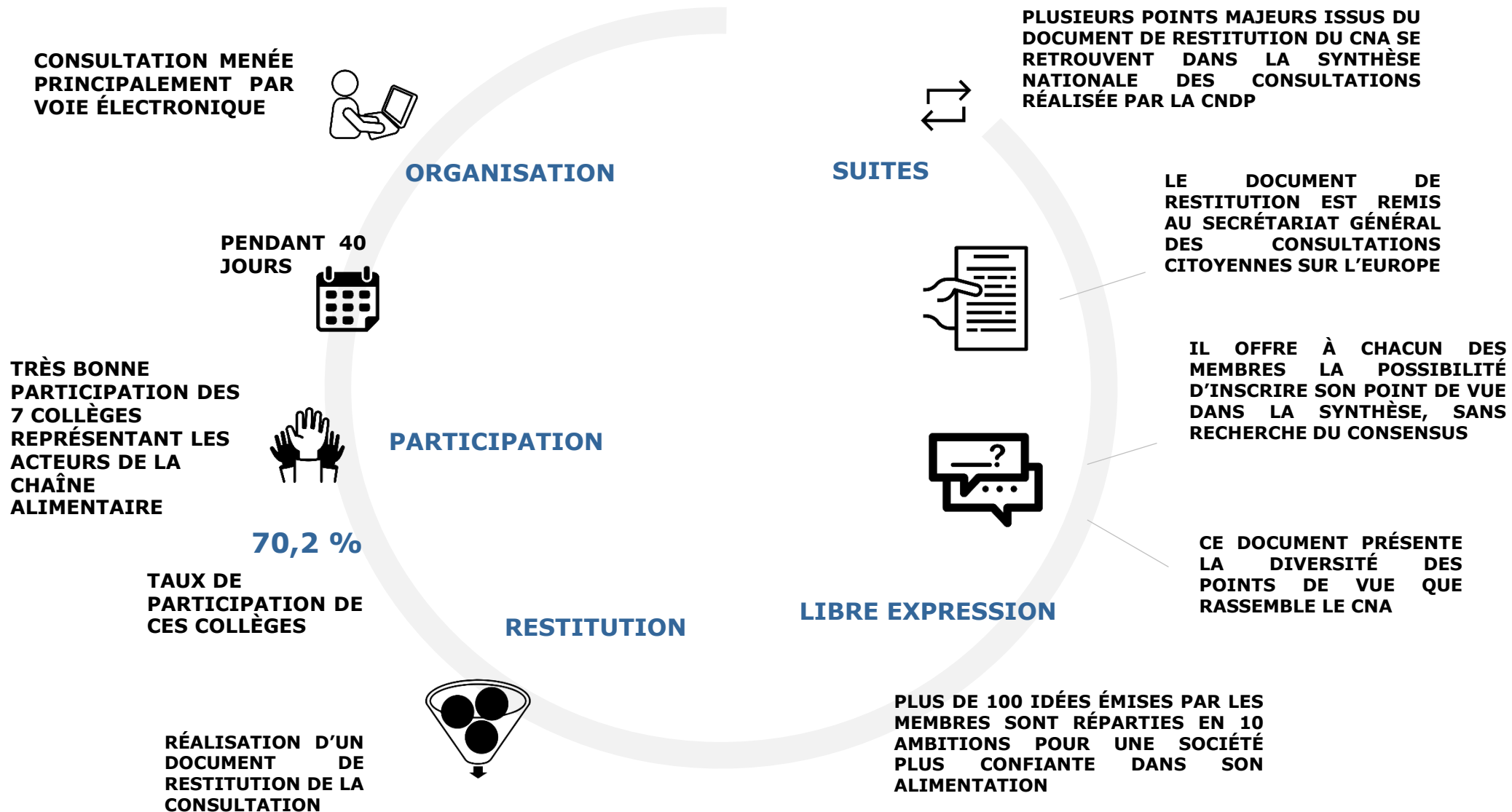
Avec l'appui de l'Institut national de la consommation (INC) et de la Direction interministérielle de la transformation publique, le CNA a réalisé en décembre 2018 une consultation de consommateurs sur le sujet de l'étiquetage des modes d'élevage. Les résultats de cette consultation viendront alimenter le travail de concertation avec les parties prenantes.



## La consultation citoyenne sur l'Europe organisée au CNA

EN  
QUELQUES  
MOTS

Le CNA s'est associé au grand exercice des consultations citoyennes sur l'Europe qui a eu lieu dans tous les États membres de l'UE d'avril à novembre 2018. Au travers d'un débat mené principalement par voie numérique, chacun des membres a pu proposer ses idées et son point de vue par rapport à la question suivante : « **Comment l'UE peut-elle contribuer à l'objectif d'une société confiante dans son alimentation ?** »





# **VALORISATION DES TRAVAUX**

## Rayonnement extérieur : colloques, séminaires, interventions

Présentation de **l'avis n°78** lors d'un colloque du CRES PACA sur une alimentation saine dans le respect de l'environnement au sein des établissements de santé à Marseille (1<sup>er</sup> février).

Présentation de **l'avis n°77** lors de la réunion régionale d'Agores à Lorient (13 février).

Présentation de **l'avis n°77** lors d'une formation du CNFPT à Bègles (8 mars).

Présentation des **travaux du CNA** lors du salon Ritu'elles à la Défense, aux côtés du CNAO (9 mars).

Valorisation des **travaux du CNA** lors du séminaire annuel du réseau F2A à Rodez (22 mars).

Présentation de **l'avis n°78** lors des Assises de l'UDIHR à Orléans (22 mars).

Présentation de **l'avis n°78** devant le Comité de liaison alimentation nutrition de l'AP-HP à Paris (9 avril).

**Audition** par le CESER Auvergne Rhône Alpes à Lyon (31 mai).

Présentation des **avis 77 et 78** lors du Congrès de l'AFDN à Antibes (9 juin).



Participation à la **table ronde** sur la « journée nationale de l'alimentation en établissements de santé » à Paris (21 juin).

Présentation de **l'avis n°79, point d'avancement des travaux** du comité d'éthique des abattoirs et de la concertation sur l'alimentation favorable à la santé lors du Congrès d'Agores à Gradignan (14 juin).

Participation aux Controverses de Bergerac - Mission Agrobiosciences (10 et 11 Juillet 2018)





## Rayonnement extérieur : colloques, séminaires, interventions

**Audition** par le CESER de Bretagne à Rennes (13 septembre).

Présentation de **l'avis n°78** lors du colloque « Bien et bon à manger » organisé par l'équipe du projet ALIMS à Dijon (21 septembre).



Audition par Agores sur les **travaux du CNA** et la problématique des emballages à Paris (27 septembre).

Présentation de **l'avis n°78** lors du salon Hopitech à la Défense (11 octobre).

Présentation du **CNA** et de la **saisine sur l'étiquetage des modes d'élevage** aux étudiants du M2 Droit de la consommation à l'Université de Montpellier (22 octobre).

Présentation du **CNA** devant une délégation de consommateurs et de députés allemands à Paris (25 octobre).

Présentation du **CNA** devant une délégation de fonctionnaires algériens en visite à Paris (19 novembre).



Présentation de **l'avis n°78** lors de la journée consacrée à l'alimentation en établissements médicaux et médico-sociaux organisée par l'ARS, la DRAAF et l'ADEME Nouvelle Aquitaine à Pessac (22 novembre).

Présentation de la **mission « retex »** au CNA lors du séminaire de la SDSSA à Bordeaux (28 novembre).

Rencontre des adhérents à la charte de la participation du public à Montpellier (6 décembre).

Interventions devant différents publics étudiants de niveau Master des écoles AgroParisTech, AgroCampus Rennes et de l'Université de Bourgogne (plusieurs dates).

**Rayonnement extérieur : la visibilité du CNA**

Tweet épinglé  
**Conseil national de l'alimentation @CNA\_Alim** · 9 nov. 2018  
 [A LIRE] #Alimentation : nos dernières recommandations sur :  
 - le e-commerce alimentaire  
 - l'alimentation favorable à la #santé & à l#environnement  
 - la restauration scolaire  
 - le repas à l'hôpital  
 bit.ly/2zly2Pt #VendrediLecture



Ministère Écologie, Alim/Agri, DGCCRF et Ministère des Solidarités et de la Santé

**VISIBILITÉ RENFORCÉE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX**  
 2800 abonnés Twitter  
 180 abonnés LinkedIn  
 Une nouvelle page Facebook

**ACTUALITÉS**

4 OCTOBRE 2018

Les résumés en 4 pages des avis du CNA sur le e-commerce alimentaire (avis n°80) et sur l'alimentation favorable à la santé (avis n°81) sont en ligne.

[En savoir plus](#)

OCTOBRE 2018						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

11/10 GC Comité éthique abattoirs

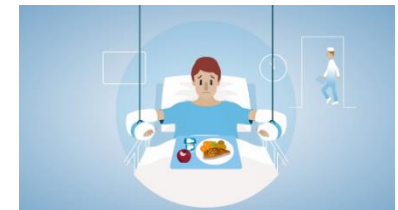
**SITE WEB**  
 Hébergement des avis  
 Agenda et principales actualités



**AVIS RELAYÉS DANS LA PRESSE ET DANS DES OUVRAGES**



**VIDÉOS**  
 Présentation du CNA  
 Présentation de l'avis n°78



**INTERVIEW DE GUILLAUME GAROT, PRÉSIDENT DU CNA**

« Je compte sur l'ANSA, pour continuer à être un partenaire engagé et expert contre le gaspillage alimentaire. Avec l'ambition de faire "topique" mes travaux de recherche... »

Le Conseil national de l'alimentation veut du monde à son Alimentation favorable à la santé. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi le CNA s'est saisi de cette question ?

C'est une fois de plus, avec l'aide de l'ANSA, que le CNA a pu, en janvier 2017, voir ses travaux publiés, en ce qui concerne l'alimentation favorable à la santé. Il est par conséquent devenu un enjeu majeur de notre société. Il est par conséquent devenu un enjeu majeur de notre société. Il est par conséquent devenu un enjeu majeur de notre société.



**INTERVIEWS DU PRÉSIDENT GUILLAUME GAROT**

**RÉFLEXION SUR UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION**  
 Appui d'une agence de communication pour affiner la stratégie



## Projets étudiants et stagiaires

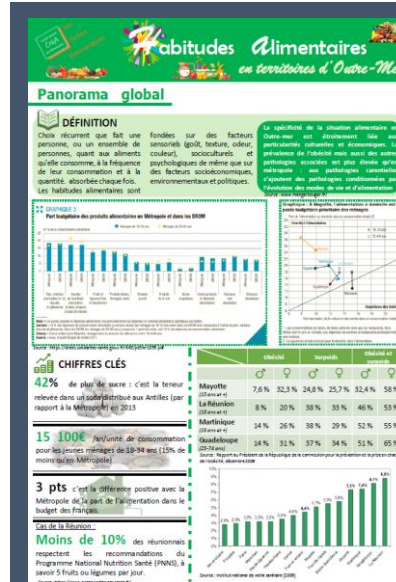
Le secrétariat interministériel du CNA a proposé et encadré trois projets de stage durant l'année. Les trois stagiaires aux profils divers ont apporté un précieux appui à la mise en œuvre de différentes missions du CNA (amélioration de la structuration des recommandations, préparation des futurs travaux, etc.).

**Laurianne Dimina**, étudiante ingénieure et diplômée d'un master en affaires publiques a intégré l'équipe de juin à août 2018. Elle a effectué une veille et réalisé un dossier technique préparatoire sur la thématique de **l'étiquetage des modes d'élevage**, permettant notamment de mieux définir les modes d'élevage et leur périmètre. Elle a également participé à la rédaction du questionnaire pour la consultation menée par le CNA et l'INC fin 2018 sur les attentes des consommateurs à ce sujet.



**Estelle Hamelin** a rejoint l'équipe en tant qu'Inspectrice stagiaire de santé publique vétérinaire entre avril et juillet 2018. Elle a travaillé sur le développement d'une méthodologie de retour d'expérience adaptée au contexte du CNA ainsi que sur une frise chronologique de la crise du Fipronil. Ses travaux ont permis de préparer la mise en place du groupe de concertation sur le retex de la crise du Fipronil dès septembre 2018.

**Inès Giovannacci** est ingénieure agronome et docteure en sciences de l'alimentation. Après plusieurs années d'expérience en tant que chercheuse et consultante, elle a effectué deux périodes d'immersion de 3 semaines au CNA en mars et mai 2018. Elle a notamment étudié la structuration des avis et des recommandations afin de faire des propositions d'amélioration pour les rendre plus utiles et pour mieux les suivre. Elle a proposé la structuration des recommandations en trois niveaux : ambitions partagées, leviers et actions. Cette structure a été retenue pour les avis 80 et 81.



Le CNA a également encadré des projets d'étudiants sur les thématiques suivantes :

- **Chaînes d'approvisionnement et santé** (projet d'ingénieurs AgroParisTech co-commandité par l'ANIA) ;
- **l'alimentation favorable à la santé dans les territoires d'outre-mer** (mission de conseil, 3<sup>ème</sup> année d'AgroParisTech) ;
- **Promouvoir un modèle alimentaire français** (étude dans le cadre des travaux de Groupe d'Analyse d'Action Publique, AgroParisTech) ;
- **Benchmark européen et international relatif aux modalités d'abattage** dans le cadre des travaux du CNEAb par des étudiants fonctionnaires ingénieurs des ponts, des eaux et forêts et ingénieurs de la ville de Paris.

## Sigles (1/2)

ADEIC	Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur
ADEME	Agence de l'environnement de la maîtrise de l'énergie
ADF	Assemblée des départements de France
AFNOR	Association française de normalisation
AFOC	Association Force ouvrière consommateurs
AGORES	Association nationale des directeurs de la restauration collective territoriale
ALLDC	Association Léo Lagrange pour la défense des consommateurs
AMF	Association des maires de France
ANIA	Association nationale des industries agroalimentaires
Anses	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
APCA	Chambres d'agriculture France
ARF	Association des régions de France
ARS	Agence régionale de santé
CEP	Centre d'études et de prospective (ministère en charge de l'agriculture)
CESE(R)	Conseil économique, social et environnemental (régional)
CFE CGC AGRO	Confédération française de l'encadrement, confédération générale des cadres – Fédération nationale agroalimentaire
CGAAER	Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
CGAD	Confédération générale de l'alimentation de détail
CGI	Confédération française du commerce de gros et du commerce international
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CIAA	Comité Interministériel de l'Agriculture et de l'Alimentation
CIWF	<i>Compassion in World Farming</i>
CLCV	Consommation, logement et cadre de vie
CNA	Conseil national de l'alimentation
CNAFAL	Conseil national des associations familiales laïques
CNAFC	Confédération nationale des associations familiales catholiques
CNEAb	Comité national d'éthique des abattoirs
CNMCCA	Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles
CP	Confédération paysanne
CRES PACA	Comité régional d'éducation pour la santé de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
CRUN	Coordination rurale union nationale
DGAL	Direction générale de l'alimentation
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DGS	Direction générale de la santé
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
ESB	Encéphalopathie spongiforme bovine
EGA	États généraux de l'alimentation
ENVA	École nationale vétérinaire d'Alfort

## Sigles (2/2)

F2A	Réseau formation agroalimentaire
FBB	Fondation Brigitte Bardot
FCD	Fédération des entreprises du commerce et de la distribution
FFBA	Fédération française des banques alimentaires
FFAS	Fonds français pour l'alimentation et la santé
FGA – CFDT	Fédération générale agroalimentaire – Confédération française démocratique du travail
FGTA – FO	Fédération générale des travailleurs de l'agriculture, de l'alimentation, des tabacs et des services annexes – Force ouvrière
FNAF – CGT	Fédération nationale agroalimentaire et forestière – Confédération générale du travail
FNE	France nature environnement
FNFR	Fédération nationale familles rurales
FNH	Fondation pour la Nature et pour l'Homme
FNSEA	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
G-DRAAF	Groupement des DRAAF
GEM-RN	Groupement d'étude des marchés – restauration collective et nutrition
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
INAO	Institut national de l'origine et de la qualité
INC	Institut national de la consommation
INDECOSA – CGT	Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés de la CGT
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
JA	Jeunes agriculteurs
LDFA	Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences
Loi EGAlim	loi du 30/10/2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.
OABA	Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs
PNNS	Programme national nutrition-santé
RAC	Réseau Action Climat
Retex	Retour d'expérience
SNARR	Syndicat national de l'alimentation et de la restauration rapide
SNRC	Syndicat national de la restauration collective
SYNABIO	Syndicat des entreprises bio
SYNHORCAT	Syndicat français de l'hôtellerie, des restaurateurs, des cafetiers et des traiteurs
UFC – Que choisir	Union fédérale des consommateurs – Que Choisir
UMIH	Union des métiers de l'industrie hôtelière
WWF	World Wide Fund for Nature ou Fonds mondial pour la nature

# LE CNA EN BREF

## Le « parlement de l'alimentation »

Le CNA est une instance consultative indépendante, placée auprès des ministres chargés de l'environnement, de la consommation, de la santé et de l'agriculture.

Il est consulté sur la définition de la politique publique de l'alimentation et émet des avis à l'attention des décideurs publics et des acteurs de la filière alimentaire.

Positionné comme un parlement de l'alimentation, le CNA développe depuis plus de 30 ans un processus de concertation intégrant les préoccupations des filières et de la société civile. Réalités du monde professionnel et attentes des consommateurs entrent ainsi en compte dans les débats.

## Composition du CNA

Répartis en 8 collèges, ses membres nommés représentent les principaux acteurs de la filière alimentaire : producteurs agricoles, transformateurs et artisans, distributeurs, restaurateurs, associations de consommateurs et d'usagers des systèmes de santé, de protection de l'environnement, d'aide alimentaire, syndicats de salariés, ainsi que des personnalités qualifiées. Les établissements publics de recherche et d'évaluation scientifique ainsi que les collectivités territoriales sont également membres de droit du CNA. En outre, assistent de plein droit aux travaux les représentants des ministères concernés.

Pour la mandature 2016-2019, le CNA est présidé par M. Guillaume GAROT, député de la Mayenne et ancien ministre délégué à l'agro-alimentaire.

## 81 avis rendus à ce jour

Depuis sa création, le CNA a émis 81 avis sur des sujets tels que :

- la qualité des denrées alimentaires,
- l'information des consommateurs,
- l'adaptation de la consommation aux besoins nutritionnels,
- la sécurité sanitaire,
- l'accès à l'alimentation,
- la prévention des crises, etc.

Tous les avis sont consultables et téléchargeables sur [www.cna-alimentation.fr](http://www.cna-alimentation.fr)





**Conseil National de l'Alimentation**

251, rue de Vaugirard - 75732 Paris Cedex 15 - 01 49 55 80 78

[www.cna-alimentation.fr](http://www.cna-alimentation.fr)

 CNA\_Alimentation

- RAPPORT ANNUEL 2018 -